

21.12.2012 - 11:51 Uhr

Contre la discrimination salariale à l'égard des femmes Des pas de tortue inacceptables

Bern (ots) -

677 francs par mois entre 2008 et 2010 est en soi réjouissant. Cela confirme la tendance de cette discrimination à diminuer, observée depuis de longues années. Malheureusement, on n'avance, toujours et encore, qu'à pas de tortue : depuis 1998, la discrimination salariale dans le secteur privé est passée de 10,6 à 8,7 %, soit une baisse de seulement 1,9 %.

Si l'on continuait à la même allure, il faudrait attendre encore 50 ans environ pour que les inégalités de salaire entre femmes et hommes disparaissent. Or, les femmes ont déjà attendu 60 ans pour que l'assurance-maternité prévue par la Constitution fédérale se concrétise. Le principe de l'égalité de salaire entre femmes et hommes figure dans la Constitution fédérale depuis 1981. Plus de 30 années se sont écoulées depuis cette date. On n'a pas le droit de faire attendre les femmes encore 50 ans jusqu'à ce que l'égalité de salaire devienne réalité.

L'Enquête suisse sur la structure des salaires confirme aussi que les femmes sont surreprésentées dans les branches à bas salaire. Elles représentent 64,5 % des personnes dont le salaire mensuel brut est inférieur à 4 000 francs. Ce serait donc elles qui profiteraient le plus du salaire minimum national de 4 000 francs demandé par l'initiative populaire de l'USS sur les salaires minimums.

Les entreprises doivent contrôler les rémunérations qu'elles versent et participer enfin au Dialogue sur l'égalité des salaires. Si celui-ci n'entraîne pas l'élimination de la discrimination salariale dans un avenir prévisible, gouvernement et parlement devront prendre leurs responsabilités et imposer l'égalité au moyen de mesures étatiques.

Contact:

Christina Werder (079 341 90 01), secrétaire centrale de l'USS, et
Thomas Zimmermann (031 377 01 06 ou 079 249 59 74), responsable de la
communication et porte-parole de l'USS, se tiennent à votre
disposition pour tout complément d'information.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100730499> abgerufen werden.